

# L'UNSA agit pour l'amélioration de vos conditions de travail

Un enjeu majeur pour tous les agents publics



## 1 Les conditions de travail : elles désignent d'une manière générale l'environnement dans lequel les agents vivent sur leur lieu de travail ; elles comprennent entre autres :

- Les rythmes de travail
- Les contraintes physiques
- Les sollicitations psychologiques
- Les relations professionnelles
- Les risques liés au travail (bruit, chaleur, exposition à des substances toxiques, cadences de production, etc...)

## 2 Ce qui conditionne la Santé au Travail :

- Les conditions de travail favorables
- Les marges de manœuvre (pour penser son action)
- Du sens (utilité sociale de l'acte de travail)
- La protection de l'intégrité physique et mentale
- La reconnaissance

*Malmener une de ces 5 dimensions porte atteinte à la santé...*

## 3 Les acteurs de la Prévention :

### Qui s'occupent de vos conditions de travail

- Les médecins de prévention qui contrôlent la santé des agents et leurs postes de travail.
- Les équipes pluridisciplinaires (infirmiers, services sociaux, ergonomes, psychologues du travail...)

### Qui améliorent ou réduisent les effets négatifs de travail

- Les CHSCT compétents dans les domaines de la santé, de la sécurité au travail et des conditions de travail
- Le comité technique central des DDI

**L'UNSA revendique le renforcement des prérogatives CHSCT**



**En votant UNSA le 4 décembre, vous votez aussi pour l'amélioration de vos conditions de travail.**



# L'UNSA agit pour l'amélioration de vos conditions de travail

Un enjeu majeur pour tous les agents publics



## 4 Un accord historique pour lutter contre les RPS !

Le 22 octobre 2013, l'UNSA Fonction Publique a signé un protocole d'accord-cadre, relatif à la Prévention des Risques Psychosociaux (RPS).

### Un rappel de l'obligation des employeurs publics

- « L'employeur doit prendre les mesures nécessaires pour assurer la sécurité et protéger la santé physique et mentale des travailleurs » (article L4121-1 du code du travail).

### Un accord qui les engage à :

- Réduire voire supprimer les tensions au travail
- Favoriser le dialogue dans leurs services
- Donner les moyens aux instances représentatives des personnels (CT, CHSCT, CAP...)

### Un plan d'actions obligatoire partout et pour tous

#### Évaluation et correction des risques

- Une phase de diagnostic partagé
- Une phase d'analyse
- Un plan d'action visant à réduire ou supprimer la source des RPS identifiés

### Un enjeu majeur pour les agents dans le cadre :

- Du diagnostic, pour une analyse de la situation réelle de travail
- De la définition des besoins de prévention, d'information et de formation
- De la mise en œuvre du plan d'actions

### Le Document Unique d'Évaluation des Risques Professionnels (DUERP) :

- Un outil à s'approprier qui appartient à toute la communauté de travail et permet de prévenir et anticiper les risques.

Nos représentants dans les Comités d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail (CHSCT) sont fortement impliqués dans la mise en œuvre de cet accord, afin que tous les personnels en tirent rapidement un bénéfice concret.

## L'UNSA exige :

- Une organisation du travail qui préserve la santé des agents
- Le renforcement des moyens et des prérogatives des CHSCT et des CT
- Des médecins de prévention en nombre suffisant
- Une meilleure reconnaissance de la pénibilité dans la Fonction Publique
- Des formations qui instaurent une véritable culture de la prévention des risques
- Le respect des droits d'alerte et de retrait.

Je vote UNSA  
Le 4 décembre

